



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J.-M. Schornoz, président P.-Y. Christen, F. Bosshard Dériaz, Y. Cogne, I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, N. Pontinelli
Excusé :	J. Cocquio, P.-A. Pignat
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	N. Caillat

Le Président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014

► Le procès-verbal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe les membres du Conseil municipal des événements suivants :

- L'Association de la Bibliothèque de Cartigny organise une rencontre avec M. Jean-Jacques Fontaine le 22 mai 2014 à 20h00 à La Causette durant laquelle il présentera son livre « L'invention du Brésil ».
- Le Chœur d'hommes de Cartigny donnera un concert le 23 mai 2014 à 19h30 à l'Eglise d'Avusy.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Walthert :

- Mme Walthert propose qu'après la prochaine séance du Conseil municipal un premier tour de table soit réalisé concernant les élections 2015.

Communications de Mme Zach :

- Mme Zach a reçu Swisscom concernant le réseau qui est insatisfaisant. Jusqu'à fin septembre, Swisscom va essayer de donner un peu plus de puissance aux antennes de Bernex et d'Eaumorte. Si cela ne s'avérait pas concluant, Swisscom propose de mettre une antenne

relais sur le toit du bâtiment de la chaufferie. Une enquête publique serait réalisée si cette dernière option devait être retenue.

Mme Bolle De Paoli rappelle qu'il y a quelques années un projet d'antenne situé sur le temple avait été discuté mais vu la proximité des habitations cela ne s'est pas fait.

Elle ajoute que la connexion Bluewin TV est également très mauvaise. Il faudrait le signaler à Swisscom lors d'une prochaine réunion. Suite à un rapide tour de table, il semble que certains secteurs du village soient plus touchés que d'autres.

- M. Jaquenoud a fait un devis concernant les panneaux signalétiques dans le village. Le devis se monte à CHF 8'000.-. Sachant que ce montant n'est pas budgété, Mme Zach souhaite savoir quelle suite donner au projet. Le Conseil municipal souhaite-t-il le mettre au budget 2015, le réaliser en 2014 ou le renvoyer en commission des routes pour analyse ?

M. Loeffel constate que le prix du panneau a été augmenté et des travaux qui n'avaient pas été budgétés dans le premier projet l'ont été dans le devis final. Il trouve la différence de prix quelque peu élevée. Mme Zach se renseignera auprès de M. Jaquenoud afin d'avoir des éclaircissements.

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- Les frelons ont fait leur arrivée dans la commune. La société qui les a évacués a expliqué qu'il y en aura beaucoup cette année en raison de l'hiver clément. Elle a également conseillé à la commune d'informer la population. Une information sera donc transmise via le bulletin d'info.
- L'hippopompe sera finalement placée sous le couvert à côté du canon. Une photo d'époque des pompiers sera également mise en valeur à cet endroit. Le panneau d'affichage devra par contre être déplacé.
- Lors de l'assemblée générale du MAC, ce dernier a tenu à adresser ses sincères remerciements au Conseil municipal pour son soutien concernant ses soucis financiers.
- Concernant l'association du Burkina Faso, la commune de Dardagny a également donné sa démission lors de l'assemblée générale. Etant donné que l'association n'est pas encore autonome financièrement, elle est à la recherche d'une nouvelle commune qui souhaiterait les soutenir.
- Les exécutifs de la Champagne responsables de la sécurité se sont réunis avec les responsables de GE-Veille. Les cambriolages dans la région sont en baisse, mais de nouvelles arnaques fleurissent, principalement les vols à l'astuce (faux policiers, faux plombiers, faux pharmaciens, faux employés de mairies etc.) et l'escroquerie au faux neveu et ce, principalement auprès des personnes âgées. Un courrier personnalisé sera adressé aux aînés de la commune afin de les informer.
- La sortie des aînés aura lieu le mercredi 28 mai 2014.

4. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015

- Mme Moget est proposée comme Présidente.
- M. Loeffel est proposé comme Vice-président.
- Mme Lörtscher est proposée comme Secrétaire.
- Mme Dubouloz est proposée comme membre du bureau.

► Le bureau du Conseil municipal est élu à l'unanimité par acclamation.

5. Courrier d'un habitant au sujet de la gestion de CABC SA

Un habitant a adressé un courrier concernant la gestion du CABC. Le Président demande si quelqu'un a des suggestions concernant ce courrier.

Mme Walthert s'est excusée auprès de la personne en question car son courrier du 21 janvier 2014 n'avait pas formellement reçu d'accusé de réception. Elle avait néanmoins discuté du sujet avec lui et avec quelques membres du Conseil d'administration du CABC. Ce dernier recevra prochainement un courrier de sa part avec copie aux conseillers municipaux. Concernant le calcul de l'indice de chauffage (IDC = KWh consommés/m² habitables), ce dernier nécessite une longue démarche et demande des informations personnelles, notamment le nombre de mètres carrés habitables. Il s'agit donc d'une démarche individuelle. En effet, le CABC n'est pas en possession de ces données nécessaires à la déclaration d'impôts. Même si CABC avait ces données, il faudrait plusieurs mois pour remplir les formulaires pour tous les preneurs. CABC n'a pas non plus les effectifs nécessaires pour le faire. D'autre part, le service de l'énergie est principalement intéressé par les immeubles de plus de 5 logements dans un premier temps, le calcul pour les villas suivra dans un deuxième temps (fin 2015).

Concernant les idées pour l'aide à la gestion de CABC, elles sont intéressantes et CABC a invité l'habitant à faire partie de son Conseil d'administration ou proposé de lui accorder un peu de temps. Il a malheureusement répondu par la négative.

Dans sa lettre, il parle également de l'exonération fiscale de la partie fixe du contrat chauffage. Les preneurs ont toutes les informations fournies par CABC une fois par an lors de l'envoi du récapitulatif de facture. Il mentionnait en outre le fait de publier les rapports du Conseil d'administration sur le site Internet de CABC mais ce dernier est uniquement à disposition des actionnaires.

Il propose au Conseil municipal de créer une commission ad hoc pour aider le Conseil d'administration dans la gestion de CABC. Elle laisse donc la parole au Conseil municipal pour en débattre.

M. George souhaite connaître sous quelle fonction Mme Walthert signera le courrier. Mme Walthert répond qu'elle la signera en tant qu'administratrice de CABC avec copies aux membres du Conseil municipal. Le Conseil municipal devra ensuite lui répondre après décision de la création ou non d'une commission ad hoc. Il souhaite également savoir si une assemblée générale de CABC est prévue prochainement. La date n'est pas encore fixée.

Mme Walthert tient à ajouter que les membres du Conseil d'administration de CABC ne touchent pas de jetons de présence et ont pour objectif de gestion un résultat d'exploitation à 0, soit que les recettes couvrent les dépenses. Certains membres donnent également beaucoup de leur temps et de leur énergie pour parfaire la gestion de cette SA.

M. Cogne souligne que les actionnaires ont accès à l'assemblée générale mais pas les preneurs.

Le Président souhaite savoir si le Conseil municipal souhaite créer une commission pour contrôler le bon fonctionnement de CABC puisque c'est une des demandes de l'habitant.

M. George estime qu'il faut faire confiance à CABC et y est opposé. D'autre part, des questions peuvent être posées lors de l'assemblée générale.

M. Pontinelli ajoute que deux membres de l'exécutif sont membres du Conseil d'administration, il abonde donc dans le sens de M. George. La communication peut néanmoins être améliorée puisque c'est l'une des choses qui pose problème.

Le Président pense également que la création d'une commission est superflue, CABC cherchant systématiquement à trouver les meilleures solutions tant au niveau technique qu'économique.

M. Cogne pense que la commune a à faire à une personne un peu perdue qui souhaiterait avoir plus d'informations concernant CABC et ne reçoit pas toutes les réponses attendues. Il estime qu'il faut passer quelques heures pour discuter de ses questions et lui apporter des réponses adéquates.

M. Duriaux pense que ce courrier mélange beaucoup de points. Le calcul de l'IDC est facile à calculer et du ressort de chacun. Le calcul du SRE est par contre plus compliqué et pour avoir des réponses c'est relativement difficile. Les modes d'emplois sont bien réalisés, mais cela lui a pris environ une journée pour faire le calcul pour 5 appartements. Par contre, il admet qu'au niveau du CABC, il est parfois difficile d'obtenir des réponses rapidement.

M. Cogne précise que c'est le devoir de la commune de répondre à l'habitant et ne pas de lui répondre uniquement que le Conseil municipal a confiance dans le Conseil d'administration de CABC.

M. Duriaux ajoute que cela fait des années qu'il y a des problèmes de communication. Il est donc difficile de dire que tout va bien.

Le Président ajoute que concernant les divers courriers, le problème du calcul de l'IDC ou du SRE, concerne une chose personnelle. Par contre, CABC doit être rendu attentif aux problèmes de communication qui sont effectivement récurrents. Il faut donc prendre cette lettre au sérieux.

Mme Walthert ajoute que l'habitant en question a été reçu à la Mairie par un des membres du Conseil d'administration et qu'elle a pu échanger avec lui sur les questions susmentionnées. Malheureusement, rien n'a été fait par écrit.

Le Président propose de lui réitérer la proposition d'entrer au Conseil d'administration de CABC. M. Duriaux estime que ce qui est anormal c'est que le courrier « atterrisse » au Conseil municipal faute de réponse écrite de CABC.

Mme Walthert précise qu'il faut peut être que quelques membres du Conseil municipal se réunissent et apportent une réponse au courrier. Le Président repose la question au Conseil municipal s'il souhaite créer une commission ad hoc.

M. Pontinelli suggère que le dossier soit renvoyé en commission aménagement et environnement.

M. Duriaux estime qu'il faut déjà expliquer clairement à l'habitant quelles sont les tâches à sa charge et lesquelles sont dévolues à CABC.

M. George suggère de voir quelle sera sa réaction à la réponse de Mme Walthert. M. Duriaux pense au contraire que le problème restera récurrent.

Le Président propose que le Conseil municipal fasse quelque chose puisque la lettre lui est adressée.

M. Cogne estime que si l'actionnaire unique, soit la commune, constate qu'il y a des problèmes, il est de son devoir de les régler. Il faut en discuter avec CABC et éventuellement apporter des solutions afin de l'aider à gérer ces dysfonctionnements. M. Duriaux suggère de créer une commission ad hoc avec les personnes intéressées

Le Président fait voter les diverses options :

- Création d'une commission ad hoc pour adresser le problème : 4
- Renvoi à la commission aménagement et environnement : 0
- Abstention : 6

Le Président souhaite savoir qui aimerait intégrer la commission. MM. Duriaux, Cogne et Christen se portent volontaires.

Les membres de la commission prendront contact avec M. Jaunin pour discuter des différents problèmes et apporter une réponse adéquate à l'habitant.

M. Pontinelli est d'avis qu'il faudrait un renfort à la personne de contact à CABC qui répond aux questions et doléances des preneurs et qui est actuellement le président F. Jaunin, et d'éviter ainsi des malentendus. Néanmoins, CABC n'en a pas les moyens, le président est soutenu par M. Hess qui contrôle la comptabilité. Il faudrait donc déjà discuter avec CABC des points soulevés et voir quelles solutions y apporter. Si la situation ne change pas à l'avenir, la commune pourra toujours remettre cette question à l'ordre du jour.

Mme Walthert propose que les membres de la commission ad hoc rencontrent le Conseil d'administration de CABC.

6. Comptes 2013

Le président donne lecture de la :

Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Le Conseil municipal

décide

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de 3'444'805.65 F aux charges et de 3'039'887.57 F aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à 404'918.08 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de 0 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 0 F.
4. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à 404'918.08 F représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2013.

Le président procède à la lecture de la :

Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Le Conseil municipal

décide

par 10 voix, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de 649'094.22 F.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette.

La liste de ces dépassements figure sur CMNET. Elle a, pour mémoire, été passée en revue lors de l'examen des comptes.

7. Rapports de commissions

aucun

8. Propositions et questions

- Mme Walthert souhaite distribuer une copie du tout ménage concernant l'explication des comptes 2013. Ce dernier sera envoyé le 26 mai 2014. Une permanence sera organisée à la Mairie le mardi 10 juin 2014 pour répondre aux questions des citoyens. Mme Walthert demande que les éventuelles demandes de journalistes soient adressées directement à la Mairie.
- Mme Walthert souhaite avoir un retour concernant le CartiPong. Le Président est passé et son impression était bonne. Il n'y a pas eu de soucis, les règles ont été respectées. Il a l'impression que la manifestation a été plus calme que d'habitude.
- M. George souhaite fixer une date pour la commission bâtiments avec les membres de cette dernière.
- M. Bosshard Deriaz souhaite également fixer une date pour la commission information.

Le Président tient à remercier les membres du Conseil municipal et de l'exécutif et se dit ravi de passer le témoin à Mme Moget. Il reçoit les applaudissements de l'assemblée.

Fin de la séance à 22h00.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....